

REGIONALE U20 MASCULINE (RMU20)

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER 2023-2024

PREAMBULE

- A. Pour tous les points non repris dans les règlements sportifs particuliers et dans les règlements sportifs généraux de la LRGEB, les règlements fédéraux s'appliquent à toutes les compétitions organisées par la Ligue Régionale du Grand Est.**
- B. Le championnat « Régional U20 Masculin » (RMU20) est ouvert aux associations affiliées à la F.F.B.B. ayant réglé leurs amendes et cotisations départementales et/ou régionales dans les délais prévus. Pour la non-observation de ces obligations les sanctions pourront aller de l'exclusion du championnat en début ou milieu de saison jusqu'au déclassement de l'association sportive fautive à la dernière place du championnat, ce qui entraîne sa descente automatique en fin de saison.**
- C. Dans ses championnats, la Ligue Régionale du Grand Est se réserve le droit de refuser l'inscription ou de disqualifier une association non en règle.**

Article 1

La Ligue Grand Est de Basket Ball organise un championnat régional U20 Masculin (RMU20). Ce championnat est ouvert à toutes les associations sportives de la Ligue Grand Est. L'engagement des équipes se fait sur le volontariat et via un formulaire Google Forms

Article 2 - Associations sportives qualifiées pour la saison 2023-2024 :

28 équipes issues des secteurs Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine participeront au championnat Grand Est « Régional masculin U20 » (RMU20). L'engagement se fait sur le volontariat.

Article 3 - Système de l'épreuve

Le championnat régional U20 Masculin (RMU20) se jouera en 1 phase plus une phase finale :

PHASE REGULIERE	<p>Les 28 Associations sportives seront réparties en trois poules géographiques, une poule de dix équipes et deux poules de neuf équipes.</p> <p>Pour la composition des poules il n'est pas tenu compte des secteurs. Les poules pourront être composées d'équipes issues de secteurs différents. La composition des poules ne peut donner lieu à contestation.</p> <p>Les 28 équipes disputeront un championnat en rencontre aller-retour. Chaque équipe disputera 16 rencontres.</p>
----------------------------	---

Toutes les rencontres « aller » doivent avoir été jouées avant la date de fin des rencontres « aller », il en est de même pour les rencontres « retour » sauf exception et accord de la Commission Sportive Régionale Seniors U20 5x5 (Pandémie, météo, etc., par exemple).

Article 4 - Phase finale

PHASE FINALE POUR LE TITRE DE CHAMPION	<p>Finale à trois pour le titre de champion régional U20 masculin (RMU20) :</p> <p>Une finale à trois, sous forme d'un mini championnat sera organisé en fin de saison entre les équipes classées 1^{ère} de leur poule respective pour désigner l'équipe championne régionale U20 masculine (RMU20).</p> <p>L'équipe terminant 1^{ère} du mini championnat sera désignée championne régionale U20 masculin (RMU20).</p>
---	--

Article 5 - Forfait

La phase une et la finale à trois sont une même et unique compétition au sens de l'interprétation et de l'application de l'article 41 des RSG de la LRGEB.

L'équipe qui déclare forfait lors de la finale à trois sera déclassée à la dernière place du championnat Régional U20 Masculin (RMU20).

Article 6 - Rencontre et règles de participation :

HORAIRE OFFICIEL	Samedi à 18H00					
LIMITES HORAIRES	Le samedi : Pas de rencontre avant 17h15 et après 20h30 ; Le dimanche : Pas de rencontre avant 10h00 et après 17h30 ; En semaine : Pas de rencontre avant 19h00 et après 20h30 ; Saisie obligatoire d'une dérogation pour jouer en semaine ou le dimanche à 10h00.					
TEMPS DE JEU	4 x 10min, sauf disposition contraire prévue à l'annexe 4 des Règlements Généraux. Intervalle entre les quart-temps de 2min et mi-temps de 10min Prolongation de 5min.					
PROLONGATION	En cas de résultat nul à la fin du temps de jeu, une ou plusieurs prolongations de cinq minutes seront jouées jusqu'à un résultat positif.					
BALLON	Taille 7					
FEUILLE	e-Marque V2 obligatoire					
SALLE	Obligatoirement classée H1 par la FFBB Ligne à 3 points à 6,75 m					
LICENCES AUTORISEES	Type de licence	1C, 1CAST, 1CASTCTC 2C, 2CAST, 2CASTCTC	*OCT OCAST	ASP	0C, 0CASTCTC	BL, VT, JN, ON
	Nbre maximum	5*	4*	0	Sans limite	Sans limite
*Les licences 1C, 2C, OCT et OCAST (hors CTC) ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de cinq.						
INTER-EQUIPE CTC	Les équipes de Coopération Territoriale de Club « CTC » devront se conformer et respecter les règles de participation spécifique mise en place pour ce type d'équipe, licence AST, joueurs du club porteur, joueurs brûlés, personnalisation des équipes, etc.					

NOMBRE DE JOUEURS AUTORISES	Domicile : 12 maximum ; Extérieur : 12 maximum .
Statut de L'Entraîneur	Se conformer au respect du Statut de l'Entraîneur de la LRGEB pour la saison en cours.
EQUIPES PERSONNALISEES	<p>Le règlement sportif particulier autorisant la possibilité de faire participer une équipe d'une association sportive en nom propre et une en IE-CTC, chaque équipe devra être personnalisée, joueurs nominativement désignés.</p> <p>Avant la 1ère journée de championnat les compositions des équipes ainsi personnalisées doivent être transmises à la Commission Sportive Régionale Seniors 5x5.</p> <p>La première participation d'un joueur au sein d'une équipe personnalisée lors d'une rencontre officielle, ne figurant sur aucune liste personnalisée, déterminera l'appartenance définitive de ce joueur à cette équipe, durant toute la saison sportive et ne pourra, donc, pas participer à une rencontre avec l'autre équipe personnalisée durant toute la saison.</p> <p>En cas de non-transmission avant le début des championnats de la liste des équipes personnalisées, les associations sportives sont passibles d'une pénalité financière (voir « dispositions financières ») par rencontre disputée ainsi que de la perte par pénalité de toutes les rencontres disputées par la ou les équipes concernées selon la liste transmise par le club ou la liste établie par la CSR 5x5.</p> <p>En l'absence de la transmission de la liste des équipes personnalisées, la Commission Sportive Régionale Seniors 5x5 pourra, après la troisième rencontre, se substituer à l'association sportive et établir arbitrairement cette (ces) liste(s). La (les) liste(s) établie(s) par la Commission Sportive Régionale Seniors 5x. ne pourra(ont) donner lieu à contestation.</p>

Article 7 - Adaptation règlementaire, le ratio

Si le championnat ne va pas à son terme, le classement sera établi selon les règles du ratio ci-dessous :

1) Définition du ratio

Les règles de calcul du ratio sont un indice de performance issu du rapport entre le nombre de points marqués et le nombre de rencontres comptabilisées en fonction du nombre de rencontres théoriques selon la formule suivante :

Nombre de points	X	Nombre de rencontres théoriques (b)
Nombre de rencontres comptabilisées (a)		

(a) Le nombre de rencontres comptabilisées correspond au nombre de rencontres comptabilisées au classement (jouée, forfait, pénalité,...).

(b) Le nombre de rencontres théoriques correspond au nombre de rencontres de la phase 1 (ex : 14 si poule de 8 équipes avec matchs Aller/Retour).

A l'issue du calcul du ratio, il n'est pas établi d'arrondi au résultat obtenu. Toutefois, l'affichage retenu est limité à deux décimales maximum (ex : pour 48,5624 l'affichage sera 48,56).

Article 8 - Acceptation / Imprévus

L'engagement en Championnat Régional Grand U20 Masculin (RMU20) vaut acceptation du présent règlement particulier.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront du ressort du Bureau de la Ligue Grand Est de Basketball sur proposition de la Commission Sportive Régionale.

Article 9 - Planning sportif

02-03 sept.	07-08 oct.	04-05 nov.	02-03 déc.	06-07 janv.	03-04 fév.	02-03 mars	06-07 avril	04-05 mai	01-02 juin
	A2 – J2	Vacances de la Toussaint	A6 – J6	Mise à Jour Coupe LRGEB	R2 / J11	Vacances d'Hiver	R7 / J16	Mise à Jour Coupe LRGEB	Coupe LRGEB
09-10 sept	14-15 oct.	11-12 nov.	09-10 déc.	13-14 janv.	10-11 fév.	09-10 mars	13-14 avril	11-12 mai	08-09 juin
	A3 – J3	A4 – J4	A7 – J7	A9 – J9	R3 / J12	Mise à Jour Coupe LRGEB	R8 / J17	R8 / J18	Finale Coupe LRGEB
16-17 sept	21-22 oct.	18-19 nov.	16-17 déc.	20-21 janv.	17-18 fév.	16-17 mars	20-21 avril	18-19 mai	15-16 juin
Coupe LRGEB	Vacances de la Toussaint	A5 – J5	A8 – J8	Mise à Jour Coupe LRGEB	R4 / J13	R5 / J14	Vacances de Printemps	Coupe LRGEB	Assemblée Générale
23-24 sept	28-29 oct.	25-26 nov.	23-14 déc.	27-28 janv.	24-25 fév.	23-24 mars	27-28 avril	25-26 mai	22-23 juin
Coupe LRGEB	Vacances de la Toussaint	Mise à Jour Coupe LRGEB	Vacances de Noël	R1 / J10	Vacances d'Hivers	R6 / J15	Vacances de Printemps	Finale à 3 titre	
30-01 oct.			30-31 déc.			31-01 avril			29-30 juin
A1 – J1			Vacances de Noël			PÂQUES			